

Mairie de Pageas 87230

Compte rendu du Conseil Municipal du 2 décembre 2021 à 20h00.

Ordre du jour :

1. *Approbation du compte rendu du 14 octobre 2021.*
2. *Demande de subventions concernant le projet d'aménagement du Bourg.*
3. *Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux Vienne Briance Gorre.*
4. *Création d'un poste d'agent recenseur et fixation de sa rémunération.*
5. *Suppression avec création d'un emploi permanent et modification du tableau des effectifs.*
6. *Habilitation au Centre de Gestion de la Haute-Vienne pour l'organisation d'une consultation pour la passation d'un contrat groupe concernant le Règlement Général sur la Protection des Données.*

Questions diverses

Présents (09) : MMES et MM. Bernadette LACOTE / Christian CHIROL / Roland GARNICHE / Sébastien PASSELERGUE / Thérèse LOUBERT / Éric FAURE / Jean-Pierre RIGOUT / Jean-Antoine BRUN / Stéphane PARIAT.

Absent (01) : MME Virginie LERICHE.

Excusé (01) : M. Tristan CHABOT.

Représenté (04) : M. Sébastien MESRINE donne procuration à M. Christian CHIROL
M. Moïse BONNET donne procuration à M. Sébastien PASSELERGUE
MME Aurélie BROWANG donne procuration à MME Bernadette LACOTE
MME Aurélie LACAUD donne procuration à M. Stéphane PARIAT

Secrétaire de séance : M. Sébastien PASSELERGUE

Début de la séance : 20H00

Madame le Maire constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance à 20h00.

1. Approbation du compte rendu du 14 octobre 2021

Approuvé à la majorité.

12 voix pour et 1 contre.

2. Demande de subventions concernant le projet d'aménagement du Bourg.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (13 voix) :

- D'approuver le projet
- De solliciter auprès du Département (CTD) et de l'Etat (DETR) une subvention aussi élevée que possible pour le dossier cité ci-dessus et de rechercher toutes les aides possibles.

3. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux Vienne Briance Gorre.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'admission de la commune de Saint-Mathieu au syndicat et d'approuver les nouveaux statuts.

Voté à l'unanimité (13 voix)

4. Création d'un poste d'agent recenseur et fixation de sa rémunération.

Le conseil doit créer un emploi non permanent d'agent recenseur et fixer sa rémunération pour les opérations du recensement qui auront lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

Thierry CHAMOULAUD, qui avait déjà effectué le dernier recensement sur la commune, a été retenu afin de réaliser cette mission.

Son salaire brut sera de 1 173€

12 votes pour.

1 abstention.

5. Suppression et création d'un emploi permanent et modification du tableau des effectifs.

Il s'agit de transformer l'emploi d'adjoint technique territorial en adjoint technique territorial de 2^{ème} classe suite à un avancement de grade.

Voté à l'unanimité (13 voix).

6. Habilitation au Centre de Gestion de la Haute-Vienne pour l'organisation d'une consultation pour la passation d'un contrat groupe concernant le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Il convient de donner l'habilitation au Centre de Gestion de la Haute-Vienne au lancement d'une consultation dans le but de souscrire pour la commune à un contrat groupe de mise en conformité avec la réglementation RGPD.

La commune aura toujours la possibilité de ne pas adhérer si les conditions ne convenaient pas.

Voté à l'unanimité (13 voix).

Questions diverses :

- Les travaux de l'église de Chenevières, réalisés par des personnes en réinsertion sociale (ALSEA), sont terminés. A l'issu de ces travaux, le constat a été fait que le choix d'utiliser un badigeon plutôt que de refaire un enduit à la chaux s'avère ne pas être le bon. Des tâches jaunes ressortent par-dessus le badigeon. Elles sont liées à l'ancienne peinture qui se trouve dessous. La commission travaux va prendre conseil auprès d'un professionnel.
- Un point a été fait sur l'organisation de la distribution des colis des Aînés.
- Renouvellement du matériel du psychologue de l'école pour les enfants de 3 à 6 ans. Le budget de fonctionnement alloué à cette personne pour l'achat de matériel...
- Certaines personnes demandent que lors des battues organisées par l'ACCA de Pageas celles-ci soient matérialisées.

Fin de séance à 23h00.